

# Logiciel libre

Un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre.

Un **logiciel libre** est un [logiciel](#) dont la [licence](#) dite *libre* donne à chacun le droit d'utiliser, d'étudier, de modifier, de dupliquer, de donner et de vendre ledit logiciel. [Richard Stallman](#) a formalisé la notion de logiciel libre dans la première moitié des [années 1980](#) puis l'a popularisée avec le [projet GNU](#) et la [Free Software Foundation](#) (FSF). Les logiciels libres constituent une alternative à ceux qui ne le sont pas, qualifiés de « [propriétaires](#) » ou de « [privateurs](#) »[\[1\]](#).

Depuis la fin des [années 1990](#), le succès des logiciels libres, notamment de [Linux](#), suscite un vif intérêt dans l'industrie informatique et les médias[\[2\]](#). La notion de logiciel libre ne doit se confondre ni avec celle de logiciel [gratuit](#) (*freewares ou graticiels*), ni avec celle de *sharewares*, ni avec celle de [domaine public](#). De même, les libertés définies par un logiciel libre sont bien plus étendues que le simple accès au code-source, ce qu'on appelle souvent logiciel *Open Source* ou « à sources ouvertes ». Toutefois, la notion formelle de logiciel [Open Source](#) telle qu'elle est définie par l'[Open Source Initiative](#) est reconnue comme techniquement comparable au logiciel libre[\[3\]](#).



Logo [copyleft](#) (« gauche d'auteurs ») symbolise l'obligation de conserver le droit de copier

## Origines et évolution des logiciels libres

Les opérateurs des premiers [ordinateurs](#) produits en série prirent l'habitude de former des groupes d'utilisateurs pour partager leurs expériences: [SHARE](#) et [COMMON](#) pour [IBM](#), [DECUS](#) pour [Digital Equipment Corporation](#), etc. En effet, il n'y avait alors pas de ressource pour se former, en dehors des formations dispensées par les fabricants. Ces groupes étaient soutenus par les fabricants eux-mêmes et des modifications de [logiciels](#) étaient échangées. À cette époque, c'était le [matériel informatique](#) qui était censé constituer la source de revenus, le [logiciel](#) n'étant qu'un moyen d'en faciliter la vente. L'accès au [code source](#) était normal, car nul n'achetait un ordinateur sans disposer d'une équipe de [programmeurs](#). Bien avant même la création d'[Unix](#), les milieux professionnels et universitaires s'échangeaient volontiers logiciels et codes sources, et les constructeurs cédaient le leur pour rien jusqu'à ce que les lois antitrust le leur interdisent afin de permettre l'exercice d'une concurrence dans ce domaine.[\[4\]](#),[\[5\]](#) En outre, jusqu'aux [années 1970](#), il n'était pas encore tout à fait clair que le [droit d'auteur](#) s'applique aux logiciels.  
[\[contexte nécessaire\]](#)

Par décisions de justice[\[contexte nécessaire\]](#), les constructeurs sont contraints de facturer séparément leurs logiciels au début des [années 1970](#); en quinze ans, l'avènement de la [micro-informatique](#) va généraliser ce modèle et donner un essor aux éditeurs de logiciels qui s'orientent vers la vente de licences d'utilisation. Un exemple souvent cité pour illustrer ce tournant est une lettre ouverte de [Bill Gates](#) aux hobbyistes, les enjoignant de cesser de copier illicitement les logiciels[\[6\]](#). Ce même Bill Gates, en obtenant qu'[IBM](#) lui laisse les droits du [DOS](#) - puis de [Windows](#) - et ne commercialise qu'une licence d'usage, deviendra deux décennies plus tard l'homme le plus riche du monde, où il se vend un [ordinateur personnel](#) toutes les dix secondes, plus de neuf sur dix étant prééquipés d'un système d'exploitation de

## Microsoft.

Les constructeurs ont parallèlement restreint l'accès au [code source](#) des programmes, car les modifications souvent effectuées par les équipes des clients, rendent problématique le soutien technique à distance (stratégie OCO, *object-code only*, d'IBM à partir du début des [années 1980](#)). Il devient impossible, et dans certains cas interdit, d'étudier, de corriger ou d'améliorer les logiciels acquis. Non seulement l'utilisateur ne peut plus adapter le logiciel à ses souhaits, mais en cas de [bogue](#), il se retrouve dépendant du bon vouloir de l'éditeur du logiciel. Enfin, la copie, une opération naturelle pour un ordinateur, devient en règle générale interdite (par défaut, le droit d'auteur interdit la copie non explicitement autorisée).

Les logiciels disponibles uniquement sous ces conditions restrictives deviennent alors la règle, et les logiciels jusqu'alors librement échangés se retrouvent souvent intégrés dans des produits commerciaux figés et non partageables.



[Richard Stallman](#)

[Richard Stallman](#), alors chercheur au laboratoire d'intelligence artificielle du [Massachusetts Institute of Technology](#), ressent profondément ce changement lorsque les collègues, avec qui il travaillait et échangeait des logiciels jusqu'ici, sont engagés à leur tour pour produire des logiciels qu'ils ne pourront plus partager. En [1983](#) il crée donc le [projet GNU](#), qui a pour objectif de construire un système d'exploitation compatible avec [Unix](#), et dont la totalité des logiciels est librement partageable. Parallèlement aux travaux de développement engagés, Richard Stallman fonde la [Free Software Foundation](#). Afin de donner une assise solide à son projet, Richard Stallman définit précisément la notion de *logiciel libre*. Et il rédige la [licence publique générale GNU](#) (GPL) qui utilise le droit d'auteur pour garantir la pérennité du droit au partage (et donc interdire la possibilité qu'une évolution ne soit plus partageable). La version 3 de cette licence a été réalisée avec l'aide d'[Eben Moglen](#). C'est ainsi qu'il fixe un cadre juridique et encourage le développement du logiciel libre. Le but des logiciels libres est de permettre le partage complet de l'information, d'où la référence à la [liberté](#)[7].

Si Richard Stallman considère bien sûr que les logiciels jusqu'alors librement partageables sont libres, il inclut également les logiciels sous [copyleft](#) dans les logiciels libres. L'invention du *copyleft* (que l'on peut traduire par "gauche d'auteur", par opposition au "droit d'auteur", jeu de mots, en fait, car il est surtout question d'abandonner, de renoncer aux droits, alors que le copyright voulait, après l'avènement de l'imprimerie, réserver à l'auteur original d'une oeuvre tout droit de recopiage), mis en Suvre par la [licence publique générale GNU](#), permet de résoudre deux exigences apparemment paradoxales: permettre le libre partage d'un logiciel, tout en empêchant son intégration dans des produits non partageables. Les logiciels libres sous *copyleft* sont donc disponibles sous une licence qui inclut un nombre important de clauses visant à empêcher toute possibilité de rendre le logiciel moins libre en le redistribuant. Ainsi, la GPL exige entre autres que toute redistribution se fasse exactement sous les conditions de la GPL, tant pour le logiciel original que pour les modifications qui auraient été faites, en garantissant l'accès au [code source](#) complet pendant plusieurs années.

Les développeurs et utilisateurs de logiciels libres sont indépendants, sans tendance politique particulière, et leurs motivations sont diverses. Ils réalisent ou utilisent des outils fondés sur un mode de production reposant sur la collaboration, l'entraide, le partage, la mutualisation. À ce titre, Bill Gates a comparé les communautés du Libre à des "communistes d'un nouveau genre".

[Richard Stallman](#) considère que le droit d'auteur, en interdisant d'aider ses amis par une simple copie, en privilégiant l'auteur aux dépens du monde entier, est *nuisible pour la société*[\[7\]](#). Pour illustrer le principe du logiciel libre face aux autres logiciels, il compare volontiers cela à la [recette de cuisine](#) d'un gâteau :

- selon le principe du libre : vous avez obtenu légalement cette recette par n'importe quel moyen (revue, bouche à oreille...). Vous avez le droit de redistribuer cette recette à qui vous voulez et vous pouvez la modifier puis la redistribuer comme il vous plaît.
- selon le principe du logiciel non libre : vous n'avez pas accès à la recette, mais uniquement au gâteau déjà fait. Vous ne pouvez manger le gâteau que dans une seule cuisine, et personne d'autre que vous ne peut en manger. Quand bien même la recette serait fournie avec le gâteau, toute copie ou modification serait interdite.

À l'inverse, le créateur de [Linux Linus Torvalds](#) ne s'exprime pas sur la portée politique du principe des logiciels libres et met plutôt en avant *l'efficacité* de la coopération technique que le libre rend possible. Il compare volontiers la coopération entre développeurs de logiciels libres avec la coopération scientifique : chacun publie ouvertement ses résultats qui permettent aux autres de bâtir de nouvelles solutions.[\[8\]](#)

L'engouement pour le logiciel libre dépasse aujourd'hui largement le cadre de la petite communauté des techniciens par qui le concept a été primitivement créé et développé. On ne compte plus les prises de position dans la société en faveur du tout nouveau modèle de développement et de distribution du logiciel. Un grand nombre de gens totalement étrangers à la culture informatique s'entichent du concept, sans qu'il soit toutefois bien certain qu'ils distinguent les subtilités de l' "open source", de la "gratuité" des logiciels ou tout simplement de la "liberté" réellement en jeu.

Le logiciel libre n'est plus seulement une solution juridique protégeant le droit d'auteur choisissant de travailler de façon ouverte et collaborative, cela devient un véritable phénomène de société. Il passionne de jeunes gens qui se découvrent des vocations de promoteurs de cette nouvelle philosophie, avec un élan qui touche parfois au romantisme. Le logiciel propriétaire (peut-être comprendrez-vous commercial et industriel), dont le "libre" est une alternative affichée devient aux yeux de certains un ennemi objectif. La simple concurrence du marché ne peut suffire à expliquer leur engouement. Ils parlent de choix de société et trouvent parfois un écho favorable chez certains responsables politiques nationaux, qui ajoutent le thème dans leurs programmes.

## Définitions

Pour être qualifié de *logiciel libre*, un logiciel doit être disponible sous des conditions répondant à des critères stricts. La [Free Software Foundation](#) et le projet [Debian](#) étudient avec soin chaque licence de logiciel pour déterminer si le logiciel est libre (selon leurs critères respectifs).

### [Free Software Foundation](#) (FSF), projet [GNU](#)



Logo de la [Free Software Foundation](#)

La FSF maintient une définition du logiciel libre basée sur quatre libertés[\[9\]](#) :

- Liberté 0 : La liberté d'exécuter le programme pour tous les [usages](#) ;
- Liberté 1 : La liberté d'étudier le fonctionnement du programme ce qui suppose l'accès au [code source](#) ;
- Liberté 2 : La liberté de redistribuer des copies ce qui comprend la liberté de vendre des copies ;
- Liberté 3 : La liberté d'améliorer le programme et de publier ses améliorations ce qui suppose, là encore, l'accès au [code source](#).

La liberté 3 encourage la création d'une communauté de développeurs améliorant le logiciel et permet le [fork](#), soit la création d'une branche de développement dérivée concurrente, notamment en cas de désaccord entre développeurs.

La FSF insiste sur le fait que « libre » ne doit pas être compris comme « gratuit ». Cette confusion est particulièrement possible en [anglais](#), où « libre » et « gratuit » se traduisent par « free », et « logiciel libre » s'écrit « free software ». Pour lever cette confusion, la phrase « *Free as in "free speech", not as in "free beer"* » (« Libre comme dans *liberté d'expression*, pas comme dans *bière gratuite* ») est souvent répétée par les promoteurs des logiciels libres. Concernant l'aspect financier, notons que les logiciels libres se trouvent gratuitement sur [Internet](#) et qu'il existe en parallèle des entreprises spécialisées dans la vente et le soutien de logiciels libres, une des plus connues dans ce domaine étant [Red Hat](#). Chacun a bien sûr le droit de redistribuer gratuitement ou non un logiciel libre, quel que soit le moyen par lequel il l'a acquis.

La FSF précise la définition : ces libertés doivent être irrévocables ; possibilité d'en jouir sans devoir prévenir un tiers ; possibilité de redistribuer le programme sous toute forme, notamment [compilée](#), et le [code source](#) doit être accessible pour jouir des libertés d'étude et d'amélioration ; possibilité de fusionner des logiciels libres dont on n'est pas soi-même l'auteur. La FSF accepte des restrictions mineures quant à la façon dont un logiciel modifié doit être présenté lorsqu'il est redistribué.

## Debian

En tant que [distribution Linux](#) rassemblant des milliers de logiciels libres de toutes provenances, le projet [Debian](#) est confronté à des problèmes un peu différents, la FSF se concentrant plus sur le développement de logiciels. [Debian](#) a développé *Les principes du logiciel libre selon Debian*[\[10\]](#) également connus sous l'acronyme DFSG (pour *Debian Free Software Guidelines*). Ils comprennent la non-discrimination des utilisateurs et des [usages](#). Ils précisent les restrictions acceptables en matière de préservation du code source de l'auteur original. Debian accepte explicitement l'exigence que la distribution d'une forme modifiée d'un logiciel libre se fasse sous un autre nom que le logiciel original. On peut noter à ce propos que les noms de plusieurs logiciels libres sont des [marques déposées](#): par exemple [Linux](#)[\[11\]](#), [Mozilla](#)[\[12\]](#) et [Apache](#)[\[13\]](#).

## Licences

### Base légale

Les logiciels libres sont soumis, comme tout logiciel déposé, au [droit d'auteur](#). La particularité des logiciels libres est que l'auteur exerce son droit en distribuant le logiciel accompagné d'une [licence libre](#) qui énumère les droits donnés à l'utilisateur. Il renonce ainsi à l'exclusivité de la plupart des droits que confère le droit de l'auteur.

[Eben Moglen](#), contributeur à la conception de la licence GNU GPL (notamment la version 3), insiste sur la distinction entre [licence](#) et [contrat](#) qui existe en droit américain : une licence est une autorisation unilatérale, tandis qu'un contrat suppose des obligations réciproques[\[14\]](#). Les logiciels libres sont distribués avec de simples licences. Généralement, ils sont également distribués sans la moindre garantie.

Certaines licences, dont la plus connue et utilisée pour les logiciels libres, la [licence publique générale GNU](#), sont relativement complexes. Ainsi, la GPL ne donne le droit de redistribuer un logiciel que si l'ensemble du logiciel, y compris toutes les éventuelles modifications, sont redistribués selon les termes exacts de la GPL. Cette licence est dite «virale» ou «contaminante» par ses opposants, car si elle autorise la fusion d'un logiciel sous GPL avec un logiciel sous une autre licence, elle n'autorise en revanche la redistribution du logiciel fusionné que sous GPL.

### Licences libres

 Article détaillé : [Licence libre](#).

Les licences des logiciels libres sont souvent réparties en trois catégories, selon le degré de liberté qu'elles accordent en matière de redistribution.

## Domaine public

En langage courant: *Le logiciel appartient à tout le monde*. C'est une caractéristique juridique qui n'a pas besoin de licence du fait que le logiciel n'a aucun ayant-droit. Les droits patrimoniaux concernant ce logiciel disparaissant, il peut alors être utilisé encore plus librement, sous réserve que soient respectés les droits extra-patrimoniaux de ses auteurs. Théoriquement, tout logiciel tombe dans le domaine public une fois les droits d'auteur échus. Toutefois, la durée de protection des droits d'auteur est bien plus longue que le plus ancien des logiciels, par exemple soixante-dix ans après la mort de l'auteur dans tous les pays de l'[Union européenne](#). On ne trouve donc dans le domaine public que des logiciels qui y ont été placés, suite à renonciation aux droits.

## Licences de type BSD

Il s'agit des licences qui offrent la plus grande liberté. En général, seule la citation des auteurs originaux est demandée. En particulier, ces licences permettent de redistribuer un logiciel libre sous une forme non libre. Ces licences permettent donc à tout acteur de changer la licence sous laquelle le logiciel est distribué. Un cas de changement de licence courant est l'intégration de logiciel sous licence BSD dans un logiciel sous *copyleft* (licence GPL). Un autre cas courant est l'intégration de logiciel sous licence BSD dans les logiciels propriétaires.

Ces licences sont notamment utilisées par la [Berkeley software distribution](#) (licence BSD), [X Window](#) (licence MIT) et [Apache Software Foundation](#) (licence Apache).

## Copyleft, licences de type GPL

Il s'agit des licences qui interdisent la redistribution hors des principes du copyleft, car « Si un programme est un logiciel libre au moment où il quitte les mains de son auteur, cela ne signifie pas nécessairement qu'il sera un logiciel libre pour quiconque en possèdera une copie.[15] » Les licences du projet [GNU](#) sont les plus célèbres. Une telle licence permet d'intégrer du logiciel sous licence BSD et de le redistribuer sous licence GPL. L'inverse est impossible. Des acteurs des projets BSD critiquent le degré de liberté moindre des licences de type *copyleft*, et des acteurs commerciaux dénoncent une nature contaminante.

## Autres licences

### Contenu libre

Par extension, on parle de [contenu libre](#) pour des documents dont le contenu est librement consultable, copiable et modifiable par tout le monde, notamment les documents régis par la [GFDL](#), comme [Wikipédia](#).

### Open Source



Logo de l'*Open Source Initiative*

Littéralement, *Open Source* signifie «code source ouvert». Toutefois, on utilise généralement *Open Source* en référence à l'[Open Source Definition](#) introduite par l'[Open Source Initiative](#) (OSI) en 1998, qui souhaitait une autre terminologie pour les logiciels libres, qui se voulait en anglais moins ambiguë et plus adaptée au monde des affaires que *Free Software*.

Cette initiative a causé une controverse avec [Richard Stallman](#) et la [Free Software Foundation](#)[16] qui regrettaient la mise en avant des principes techniques aux dépens de l'éthique. En pratique, un logiciel *Open Source* au sens de l'OSI est libre au sens de la FSF et réciproquement, la seule exception notable ayant été les versions 1.x de l'[Apple Public Source License](#). [17]

[Freewares](#), logiciels gratuits, gratuiciels

On utilise le terme *freeware* pour les logiciels propriétaires qui sont distribués [gratuitement](#). Les *freewares* ne sont pas libres car leur [code source](#) n'est pas disponible et donc seul l'auteur original peut l'améliorer et publier des versions modifiées. En outre, la revente d'un *freeware* est souvent restreinte. Les freewares sont de plus en plus rares[\[réf. nécessaire\]](#) et sont souvent considérés comme une sorte de frein au logiciel libre.

À l'inverse, les logiciels libres ne sont pas forcément gratuits. Pour qu'un logiciel soit libre, chacun doit avoir le droit de le distribuer à n'importe quel prix. Dans les faits, la plupart des logiciels libres se trouvent gratuitement sur Internet, mais peuvent simultanément être achetés à un prix comparable aux logiciels propriétaires. Dans ce second cas, l'achat donne généralement droit à une garantie de soutien technique.

[Sharewares](#), logiciels à partager, partagiciels

Le *shareware* est un logiciel qu'on peut légitimement se procurer gratuitement, mais qu'on doit payer si l'on désire l'utiliser. Aucun logiciel libre n'est un *shareware*. À la limite, un logiciel libre pourrait encourager la rétribution de l'auteur, sans que cela n'ait force de licence (sans quoi il ne serait plus libre). Mais toute personne serait libre de supprimer l'encouragement et de redistribuer cette version allégée.

[Shared source](#)

Le terme *Shared source* ([code source](#) partagé) vient de la *Shared Source Initiative* de [Microsoft](#)[18]. Il s'agit d'un type de licence qui donne le droit de regarder le [code source](#) et parfois d'en distribuer des versions modifiées. Toutefois, le droit de vendre n'est pas donné et les licences *shared source* ne sont pas considérées comme des licences de logiciel libre.

**Logiciel propriétaire**

Un logiciel non libre est appelé [logiciel propriétaire](#). L'appellation peut apparaître trompeuse, car à l'exception de logiciels du [domaine public](#), les logiciels libres n'ont pas moins de propriétaires que les autres, encore que le terme *auteurs* soit plus approprié. Les auteurs de logiciels libres conservent certains droits dépendants du type de licence libre employée.

## Caractéristiques des logiciels libres

**Accès aux sources**

Les libertés d'étudier et améliorer un logiciel supposent un accès au [code source](#) du logiciel. L'accès au code source est important car les logiciels sont généralement distribués sous une forme [compilée](#) en [langage machine](#), prêts à être exécutés par un [ordinateur](#). Mais le langage machine est très peu lisible et rend l'étude du logiciel excessivement pénible. L'accès au code source a donné lieu à la notion d'[Open Source](#) (code source ouvert).

## Formats ouverts

Les logiciels libres ont, dans leur grande majorité, tendance à respecter les [formats standards ouverts](#), ce qui favorise l'[interopérabilité](#). Par exemple, le développement du [navigateur web Mozilla Firefox](#) s'applique à respecter scrupuleusement les recommandations émises par le [World Wide Web Consortium](#). De même, [OpenOffice.org](#) a défini le format [OpenDocument](#), aux spécifications publiques et certifié comme norme [ISO](#), incarnant ainsi une valeur pérenne pour les applications bureautiques. L'utilisation de formats ouverts dont l'ensemble des spécifications techniques sont connues garantit l'accès aux documents numériques archivés.

## Communautés

La qualité du logiciel est souvent proportionnelle aux nombres de développeurs. Plus la communauté de développement s'étend, plus elle devient un gage de qualité et de réactivité. De la même manière, la communauté des utilisateurs, ayant comme rôle principal de faire remonter des dysfonctionnements et des suggestions, a une influence proportionnelle à sa taille.

## Sécurité

La sécurité relative des logiciels libres et propriétaires est sujette à débat.

- Le libre accès au [code source](#) permet l'examen du logiciel par des experts indépendants.
- Le libre accès au [code source](#) rend impossible le recours à la [sécurité par l'obscurité](#), ce qui est considéré comme un avantage ou un défaut, selon le point de vue.
- La découverte de [failles de sécurité](#) est facilitée par la publication du code source. En effet, l'ouverture du code permet statistiquement à un plus grand nombre de personnes d'avoir la possibilité de repérer et de corriger des vulnérabilités.

## Commercialisation

La commercialisation des logiciels libres est possible mais la liberté n°2 en interdit l'exclusivité. Cette caractéristique rend délicat le retour sur investissement financier pour les développeurs du logiciel par la vente du logiciel. Autrement dit: les logiciels libres ne permettent pas de rétribution directe des auteurs. C'est pour cette raison que ces derniers se tournent souvent vers la vente de service associés à l'utilisation du logiciel (voir l'article consacré aux [sociétés de services en logiciels libres](#)).

Les licences libres les plus «contraignantes» imposent que tout projet qui réutilise le code source du logiciel libre devienne lui-même un logiciel libre. Les éditeurs traditionnels s'y refusant catégoriquement, cette disposition les enferme dans le monde du «non-libre» (l'univers des logiciels propriétaires). Il se crée alors un fossé entre les deux mondes, qui est dommageable du point de vue de l'interopérabilité et de l'harmonie entre des systèmes libres et propriétaires qui sont amenés à «cohabiter».

## La politique controversée des grands comptes

Certains partisans du Logiciel libre voient une incohérence dans la politique de certaines entreprises ayant affiché une adhésion aux principes de l' [Open Source](#) mais étant favorables à l'extension du logiciel au champ du brevetable. Pour eux, le Logiciel libre (via la [Free Software Foundation](#)) lutte ouvertement contre la brevetabilité des logiciels et, conséquemment, contre l'exclusivité d'exploitation d'une idée par une seule personne ou entreprise. Ils craignent qu'à terme, certains membres de l' [Open Source](#) détiennent des portefeuilles de brevets sur *des idées*, leur permettant de réclamer des redevances sur chaque portion de code source.

[IBM](#), par exemple, déposa en [Europe](#) et aux [États-Unis](#) certains algorithmes cruciaux dans le fonctionnement général du noyau ou du système d'exploitation [Linux](#) et porta devant des tribunaux des affaires afin que les [brevets logiciels](#) soient institués et reconnus en Europe. Pourtant, cette même entreprise autorise l'usage de 500 de ces brevets [\[19\]](#) aux développeurs de Logiciels Libres et Open Source.

Dans la pratique, cependant, tout procès en [propriété intellectuelle](#) coûte cher en temps et en argent. Il est souvent difficile pour la communauté *Open Source* de faire valoir ses droits face aux [multinationales](#). Certains de ses détracteurs l'accusent de recevoir parfois d'une multinationale des *coups de pouce* l'aidant à lutter contre l'influence d'une autre (ce fut un moment le cas entre [Sun](#) et [Microsoft](#) dans l'affaire [OpenOffice](#); IBM finance également la communauté Linux contre les actions de Microsoft, etc.)

## Innovation

**Le logiciel libre permet également de garantir une activité innovante.** Parce qu'un logiciel libre dévoile et permet la modification et la copie selon les termes de sa licence qui lui est jointe, un cercle vertueux est possible. Des contributeurs, individus libres de tout engagement ou sociétés commerciales, s'impliquent sur ce logiciel pour l'améliorer. Ils y apportent de nouvelles fonctionnalités sachant qu'**une large audience est en droit et en mesure de valider** ou non celles-ci. Cette audience, la communauté de ce logiciel, peut ainsi mesurer effectivement la qualité du code du logiciel. Elle peut donc s'impliquer au processus de développement, chacun selon son implication, sa compétence.

**Ce dynamisme accélère les échanges et favorise l'innovation.** En revanche, le principe de "verrouillage" du code source du logiciel, physique, technique ou juridique nuit à ce dynamisme. Enfin l'accès à l'intégralité du code source ne permet pas de garder longtemps un avantage concurrentiel qui serait basé principalement sur ce type de principe.

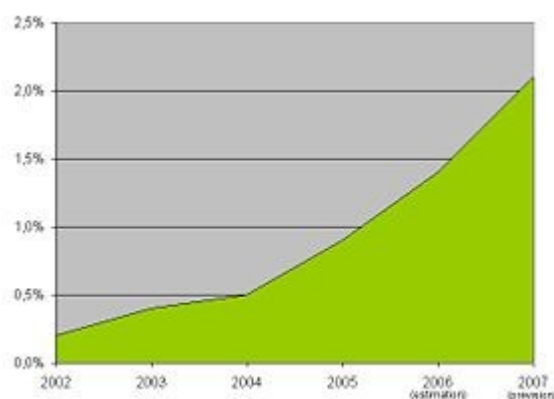
# Offre en logiciels libres

## Quelques logiciels libres

Parmi les logiciels libres les plus connus du grand public figurent :

- le [noyau de système d'exploitation Linux](#)
- le [navigateur web Mozilla Firefox](#) (Quoique ce statut soit contesté dans les dernières versions)
- le [serveur HTTP Apache](#)
- la suite [bureautique OpenOffice.org](#)
- le logiciel de [retouche d'image, GIMP](#)
- les gestionnaires de base de données [MySQL](#) et [PostgreSQL](#)

## Le logiciel libre dans le marché du logiciel



Progression de la part de marché du logiciel libre

Le logiciel libre s'impose de plus en plus comme une solution de remplacement moins coûteuse de logiciels propriétaires. Il devient également un produit de plus en plus mis en avant par des revendeurs, soit pour sa fiabilité (cas de fournisseurs de serveurs), soit pour son coût de licence nul, permettant au client d'investir la différence dans des services associés.

	2002	2003	2004	2005	2006 (estimation)	2007 (prévision)
Chiffre d'affaires du logiciel libre (millions d'€)	60	100	140	250	430	700
Part de marché du logiciel libre (dans l'industrie du logiciel)	0,2 %	0,4 %	0,5 %	0,9 %	1,4 %	2,1 %
Croissance du marché du logiciel libre		67 %	40 %	79 %	72 %	63 %
Croissance du reste du marché		-4,2 %	3,8 %	6,3 %	6,6 %	7,1 %

Rapport [PAC 2005](#), cité par *Computer Reseller News*, no 192, 18 janvier 2007, p 18

Du côté des administrations, on peut citer les gouvernements brésilien, sud-africain, d'Andalousie et d'Estrémadura en Espagne, qui ont officiellement affiché leur orientation vers le logiciel libre. En France, on peut noter, après la gendarmerie nationale, le passage de l'ensemble de l'administration centrale à [OpenOffice.org](#). Ce serait la plus grande migration de ce type (selon le Figaro en 2006)[20].

En France, le [chiffre d'affaires](#) du logiciel libre en 2007 est de 730 millions d'euros. Rapportés aux 30 milliards du marché du logiciel, cela représente 2,4% de part de marché (contre 1,5% en 2006).[21]

En outre, l'[AFUL](#) a édité un document sur [les modèles économiques liés au logiciel libre](#).

# Annexes

## Notes et références

1. ↑ Le qualificatif de « privé », rarement employé dans la langue française bien qu'il existe, est régulièrement utilisé par [Richard Stallman](#) qui le préfère à celui de « propriétaire » pour désigner les logiciels non libres (exemple dans cette [retranscription de l'une de ses conférences](#)). Une rapide explication de cette préférence terminologique et sémantique est donnée sur le site de l'[APRIL](#) (voir [ici](#)). Ainsi, l'emploi du terme « privé » met plutôt l'accent sur le fait que les logiciels non libres privent leurs utilisateurs des libertés garanties par les logiciels libres au sens de la [FSF](#).
2. ↑ Un point culminant du succès économico-médiatique des logiciels libres est l'introduction en bourse de [VA Linux](#), qui a connu une hausse record de 698 %.
3. ↑ « *Pratiquement tous les logiciels « open source » sont des logiciels libres; les deux termes décrivent pratiquement la même catégorie de logiciel. Mais ils représentent des vues basées sur des valeurs fondamentalement différentes. L'« open source » est une méthodologie de développement; le logiciel libre est un mouvement social.* » Richard Stallman dans [Pourquoi l'« open source » passe à côté du problème que soulève le logiciel libre](#)
4. ↑ [\(en\) The Daemon, the GNU and the Penguin - by Peter H. Salus - Part 1](#)
5. ↑ [\(en\) The Daemon, the GNU and the Penguin - by Peter H. Salus - Ch. 2 & 3](#)
6. ↑ [\(en\) An Open Letter to Hobbyists, Bill Gates, {{subst:#ifexist:février 1976|3 février 1976|3 février 1976}}](#)
7. ↑ [a b Pourquoi les logiciels ne doivent pas avoir de propriétaire](#), Richard Stallman
8. ↑ « In fact I often compare open source to science. To where science took this whole notion of developing ideas in the open and improving on other peoples' ideas and making it into what science is today » [Reclusive Linux founder opens up](#), CNN.com, entretien avec Linus Torvalds
9. ↑ [Qu'est-ce qu'un « Logiciel Libre » ?](#), projet GNU, Free Software Foundation
10. ↑ [Le contrat social Debian](#), avec les *Les principes du logiciel libre selon Debian*
11. ↑ [LINUX MARK INSTITUTE](#)
12. ↑ [Mozilla Trademark Policy](#)
13. ↑ <http://www.apache.org/foundation/licence-FAQ.html#Marks> Apache FAQ, Is 'Apache' a trademark?]
14. ↑ [The GPL Is a License, not a Contract](#)
15. ↑ (Traduction de) Richard Stallman dans [Le projet GNU](#)
16. ↑ [Pourquoi nous parlons de Logiciel Libre](#), FSF Europe
17. ↑ [Les problèmes avec les anciennes versions de la Apple Public Source License](#), <http://www.gnu.org/philosophy/historical-apsl.fr.html>, 2000
18. ↑ [Microsoft Shared Source Initiative Home Page](#)
19. ↑ [IBM Nouvelles - Canada](#)
20. ↑ [article figaro.fr sur le passage à open office de l'administration centrale](#)
21. ↑ [article : La France est devenu « un pays phare pour le logiciel libre »](#) sur ZDnet

## Bibliographie

- **(fr)** [gnu.org](http://gnu.org) ; [Définition du logiciel libre](#) ; [Catégories de logiciels libres et non libres](#) ; [Liste de licences avec commentaires](#)
- **(fr)** Par [Richard M. Stallman](#) : [Pourquoi les logiciels ne devraient pas avoir de propriétaires et La licence GNU GPL et l'« American Way »](#)
- *La cathédrale et le bazar* de [Eric Raymond](#). 1998. *web*
- *Tribune Libre - Ténors de l'Informatique Libre*. Sous la direction de Chris DiBona. 1999, Éditions O'Reilly. [ISBN 2841770842](#) *web*
- *Logiciels libres. Liberté, égalité, business*. Jean-Paul Smets-Solanes, Benoît Faucon. 1999, éditions Edispher. [ISBN 2911968107](#) *web*
- *Il était une fois Linux. L'extraordinaire histoire d'une révolution accidentelle*. [Linus Torvalds](#), David Diamond. 2001, éditions Osman Eyrolles Multimédia. [ISBN 2746403218](#)
- *La bataille du logiciel libre - Dix clés pour comprendre*. Perline, Thierry Noisette. 2004, réédition augmentée 2006, éditions La Découverte. [ISBN 2707148806](#) *web*
- *Du bon usage de la piraterie : culture libre, sciences ouvertes* de [Florent Latrive](#). 2004, éditions Exils. [ISBN 291296959X](#) *web*
- *Cause commune* de [Philippe Aigrain](#), 2005, éditions Fayard. [ISBN 2213623058](#) *web*
- [Enjeux des logiciels libres face à la privatisation de la connaissance](#) de [Frédéric Couchet](#) et [Benoît Sibaud](#), chapitre du livre *Les Télécommunications, entre bien public et marchandise*. 2005, éditions Charles Léopold Mayer, [ISBN 2843771110](#)
- **(en)** *The success of open source* [Steven Weber](#), 2006 Harvard University Press. [ISBN 0-674-01292-5](#)

Sites incontournables:

<http://www.framasoft.net/> Annuaire des logiciels libres

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Logiciel\\_libre](http://fr.wikipedia.org/wiki/Logiciel_libre) Page de ce document.

<http://lea-linux.org>

<http://www.debian.org/index.fr.html>

<http://www.ubuntu-fr.org>

<http://www.linux-france.org>

<http://www.passeralinux.fr>

<http://linuxfr.org>

<http://www.commentcamarche.net/linux/linintro.php3>